



Qui sommes-nous ?

AgriGenève est l'association faîtière de l'agriculture genevoise. Cette organisation est née, en 2002, de la fusion entre la Chambre genevoise d'agriculture (CGA) et l'Association genevoise des centres d'études techniques agricoles (AGCETA).

Ses missions statutaires sont :
la défense professionnelle et le développement rural
la formation et la vulgarisation

Qui peut devenir membre ?

- Les agriculteurs genevois qui exercent leur activité sur le canton de Genève
- Toutes personnes ou société/collectivité publique, intéressées par la thématique agricole

Devenir membre vous permet de :

- Faire partie d'une association qui défend les intérêts de la profession
- Bénéficier d'une consultation juridique de 15 minutes gratuites une fois par année
- D'obtenir des conseils en vulgarisation agricole
- D'avoir accès aux nombreux services qu'offre AgriGenève en matière de main-d'œuvre, assurances, chèque emploi, 2^{ème} pilier, comptabilité, etc.
- Recevoir notre lettre d'information
- Bénéficier d'une solution avantageuse pour la prévention des risques accidents sur le domaine agricole (AgriTop)

AgriGenève offre ses services à ses membres uniquement.

Cotisation membre exploitant

- CHF 230.-/an
+ cotisation à la surface :

	Cultures	Vignes	Arboriculture	Maraîchères	Horticulture
Défense professionnelle DP	9.-/ha	16.-/ha	16.-/ha	16.-/ha	16.-/ha
Défense professionnelle et technique DPT	20.-/ha	36.-/ha	31.-/	31.-/ha	31.-/ha

Cotisation membre sympathisant (intérêt pour l'agriculture)

- CHF 130.-/an

Comment adhérer à AgriGenève ?

Il faut adresser votre demande motivée par écrit, ensuite celle-ci sera soumise aux membres du comité d'AgriGenève qui prendra sa décision quant à votre affiliation.

Pour les personnes exploitantes, veuillez nous faire un bref descriptif de votre activité.